

## Jean-Baptiste André Godin à Eugène André, 8 juin 1875

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (16)

Collation 2 p. (233r, 234v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Eugène André, 8 juin 1875, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/48469>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [8 juin 1875](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [André, Eugène \(1836-\)](#)

Lieu de destination Inconnu

# Description

RésuméGodin craint que Colombet n'ait pas complètement pris possession de sa fonction de chef de la comptabilité : en l'absence d'André, il apparaît que le courrier n'a pas été ouvert dès son arrivée. Il souhaite qu'André dise à Colombet que les 9 000 F versés à la Caisse commerciale doivent être portés au crédit de son compte particulier. Sur les conditions pratiquées par les banques. Il exprime son accord avec André sur l'organisation du travail des ouvriers. Il l'autorise à mettre en vente le porte-parapluie. Il ne lui semble pas qu'il doive être à nouveau accrédité auprès de la maison Delloye et Tiberghien et il indique à André que c'est à lui et non à Bourgeois qu'il veut confier les pouvoirs nécessaires. Il lui demande de veiller à l'emballage de la pompe et de la poulie à expédier à Sardy.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

## Mots-clés

[Finances personnelles](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées

- [Bourgeois \[monsieur\]](#)
- [Caisse commerciale \(Paris\)](#)
- [Colombet \[monsieur\]](#)
- [Delloye, Tiberghien et Cie](#)
- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)

Lieux cités[Sardy-lès-Épiry \(Nièvre\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 24/06/2025

---

Vernantes 2 Juin 75

Cher Monsieur André.

J'éprouve le besoin de vous demander au sujet d'ici & il n'y a pas quelque chose en souffrance dans la prise de possession par M. Colombet de la fonction de chef de comptabilité. J'ai laissé son installation particulièrement à vos soins, il me semble qu'il devrait être maintenant complètement installé dans ses fonctions, ou que nous devrions m'informer des motifs qui pourraient s'y opposer.

Il fait un éminent chef de service & la possession du département qui le concerne, pour que les choses marchent bien.

J'vous ai expliqué autrefois

comment je concevais surtout que la correspondance fut déposée dès son

arrivée. J'ai pu constater que pendant votre absence, les choses ne se passent pas comme je le comprenais.

— Dites à M. Colombet que les fonds versés à la caisse commerciale doivent être portés au crédit de mon compte particulier.

— J'ai déjà répondu à l'unité sur ce qui concerne les banquiers qu'on ne pouvait eniger d'autre que qu'ils ne veulent pas donner. — Je me range volontiers avec heure que vous prenez pour le travail des ouvrières et ouvriers.

— Ceci ne s'applique à la question avec mettez le R. unité, paragraphe en vente.

— Je ne sais pas pourquoi il vous semble nécessaire que vous

tous accredités de nosseurs  
au p̄s de la maison Bellange-  
Burgien. Je n'ai pas sou-  
venir que rien ait été fait  
pour nous rester les pouvoirs  
que nous aviez au p̄s de  
cette maison. Dans tous  
les cas, si l'ya quelque chose  
à faire, c'est à vous que de  
nous confier les pouvoirs  
nécessaires, et non à Bourgeois.

Faites en sorte, je vous prie,  
que l'emballage de la pompe  
comme de la rouille qui sont  
à expédier à Sandz <sup>mettre en état</sup> soit à  
l'abri de la casse.

Je fais chercher le livret de  
<sup>Paris</sup>, et nous le remettre.  
Si on le trouve.

Bien à vous

